

démocratiques. L'influence de ce conseil s'étend non seulement à la radiodiffusion comme celle qui relève de Radio-Canada, mais aux programmes des compagnies privées et aux émissions entièrement commerciales.

• (4.40 p.m.)

Voici, à mon avis, l'aspect le plus important du système allemand: on a formé un conseil consultatif où sont représentés à la fois les assemblées provinciales et le gouvernement fédéral. En outre, les diverses organisations démocratiques, comme les associations de parents et d'instituteurs, les clubs civiques, les universités, les associations d'enseignants, et ainsi de suite, sont directement représentées au sein de ce conseil, les représentants n'étant pas désignés personnellement mais en vertu de leur poste. Ce conseil consultatif a eu l'occasion de conseiller les agents administratifs régionaux de la Société Radio-Canada sur des problèmes de programmation et sur des politiques fondamentales d'ensemble. Les consultations se sont très bien déroulées. Elles ont permis au public de faire entendre sa voix aux responsables de la programmation concernant une bonne partie du système de radio-télévision. En outre, elles ont imposé une responsabilité immédiate aux dirigeants de l'organisation elle-même.

J'espère que la mesure qui donnera suite au projet de résolution renfermera des dispositions prévoyant une organisation de ce genre. Ce n'est sûrement pas le Parlement qui peut assumer dans la pratique une responsabilité semblable. On peut très bien dire qu'il le fait en théorie, mais il ne peut assumer concrètement pareille responsabilité, d'une part parce que l'initiative serait inopportune et, d'autre part, parce qu'on craindrait alors que la politique n'intervienne directement dans la radio-télévision publique.

Il y a un aspect qui m'intéresse dans la radiodiffusion allemande c'est qu'elle ne vise pas à mettre sur pied une organisation énorme et coûteuse en se portant acquéreuse de postes de relais et d'installation de production. Le but primordial de la radiodiffusion nationale allemande est d'élaborer et de fournir une certaine programmation, et de l'aide à la programmation, sans acheter ou édifier un immense empire matériel. Voilà une des craintes que j'éprouve à l'égard de Radio-Canada, car lorsque nous consultons le budget et les crédits affectés à Radio-Canada, nous y voyons d'année en année des millions de dollars provenant des contribuables et servant à construire des immeubles et à édifier une organisation matérielle, plutôt qu'à assurer un service ce qui est à mon avis le rôle fondamental d'une société de radiodiffusion.

Il y a une autre question que l'on devrait étudier en ce qui concerne la radiodiffusion

[M. Thompson.]

privée: la radiodiffusion publique devrait-elle également être subventionnée par des entreprises commerciales, ou la radiodiffusion commerciale privée doit-elle garder le monopole dans ce domaine. Il faut prendre une décision fondamentale concernant la politique à suivre à cet égard. La radiodiffusion privée qui, d'après moi, est aussi importante que l'aspect public, souffre d'un grand désavantage lorsqu'elle doit soutenir la concurrence d'une organisation subventionnée par l'État comme la Société Radio-Canada, qui n'est pas obligée de restreindre ses frais selon son revenu commercial, mais peut financer ses opérations commerciales avec les sommes qu'elle reçoit directement de l'État. En Allemagne, par exemple, la radiodiffusion privée doit gagner ses propres revenus et trouver des sources de financement privées et commerciales, alors que la radiodiffusion publique est entièrement à la charge du budget fédéral qui lui accorde une subvention. D'après moi, une telle politique devrait nous permettre de relever le niveau de la radiodiffusion privée et d'éliminer un bon nombre de ses problèmes. Ce serait certainement plus équitable. J'espère que la mesure législative en cause comportera également des dispositions à cet égard.

Il y a ensuite le problème de nos régions lointaines. Voilà l'une de nos grandes difficultés géographiques. Il m'apparaît nettement, par suite de mes contacts avec les gens qui vivent dans les endroits éloignés, dans le Grand Nord en particulier, que la Radio d'État n'y assure pas encore un service satisfaisant de programmes. Il ne convient certainement pas que la distance prive les gens qui élisent de vivre et de servir les besoins de leur pays dans ces régions, des mêmes avantages et du même genre de programmes dont jouissent ceux d'entre nous qui vivent dans le Sud du pays. J'espère aussi que les mesures législatives prendront des dispositions appropriées à cet égard, parce qu'il s'agit là d'un aspect très urgent de la politique de radiodiffusion.

On pourrait parler fort longtemps du nouveau projet de loi, mais qu'il me suffise de dire, en terminant, que l'une de nos responsabilités morales, à l'endroit des gens que nous représentons, consiste à nous assurer de donner à la radiodiffusion canadienne une base qui non seulement satisfera aux besoins de notre population, mais qui le fera d'une façon plus juste et plus équitable. Ceci est peut-être un cliché rebattu mais je crois que c'est important. Les Canadiens sont en droit d'exiger à leur foyer des programmes de radio ou de télévision aussi bienfaisants que l'eau qui s'écoule de leurs robinets. En organisant l'administration de la radiodiffusion et en prévoyant la politique qui la régira, nous devons